



RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Les Inspecteurs d'Académie – Inspecteurs Pédagogiques
Régionaux d'histoire-géographie

à

Mesdames, Messieurs les professeurs d'histoire et
géographie

Rennes, le 19 septembre 2019

Rectorat

Inspection Pédagogique
régionale

Histoire-géographie

Dossier suivi par
Sophie Ferhadjian
Alexandra Guedet
Christian Lippold
Gaël Reuzé

Téléphone
02 23 21 74 03
secrétariat
02 23 21 77 71

Télécopie
02 23 21 74 00

Mél.

Sophie.Ferhadjian@ac-rennes.fr
Alexandra.Guedet@ac-rennes.fr
Christian.Lippold@ac-rennes.fr
Gael.Reuze@ac-rennes.fr

Secrétariat
ce.insp4@ac-rennes.fr

96, rue d'Antrain
CS 10503
35705 Rennes
cedex 7

Site internet
www.ac-rennes.fr

Objet : Informations de rentrée

Cher(e)s collègues,

Nous espérons que vos vacances ont été agréables et reposantes. En ce début d'année scolaire, nous souhaitons comme chaque année vous faire part d'un certain nombre d'informations concernant l'enseignement de nos disciplines ainsi que des priorités qui structureront notre travail commun cette année.

Notre équipe compte une nouvelle collègue, Alexandra Guedet, Dominique Beaupuy ayant rejoint l'académie de Bordeaux après de nombreuses années passées au service de notre académie. Patrick Marques poursuit son action de chargé de mission à nos côtés, et nous recevrons cette année le renfort de Jean-Michel Théraud qui a accepté d'assurer une mission d'inspection.

LES TEMPS FORTS DE L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Cette année scolaire se poursuivra la mise en œuvre de la réforme du lycée et du baccalauréat, ainsi que celle des nouveaux programmes d'histoire géographie.

Les programmes d'enseignement de seconde, de première et de terminale des voies générale et technologique sont publiés au **BO spécial n°1 du 22 janvier 2019** et au **BO spécial n°8 du 25 juillet 2019**. Ils entrent en vigueur à la **rentrée 2019 pour les classes de seconde et de première**. Les **programmes de terminale entrent en vigueur à la rentrée 2020**.

Comme l'année dernière, les nouveaux programmes feront l'objet de formations académiques dans le cadre de réunions décentralisées, dans la seconde partie de l'année.

Par ailleurs, nous vous rappelons quelques principes généraux qui visent à garantir un enseignement de nos disciplines attractif et efficace. En collège, les programmes actuels sont écrits à partir des compétences du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture et articulent des compétences transversales et d'autres plus spécifiquement disciplinaires. Toutes nécessitent la maîtrise de connaissances en nombre raisonnable. Au lycée, ces connaissances et ces compétences doivent être remobilisées, approfondies et complétées par d'autres dans la perspective d'une poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur, mais également dans celle de l'acquisition d'une culture historique et géographique nécessaire à tout futur citoyen.

Il convient dès lors de veiller à plusieurs aspects dans l'élaboration et la mise en œuvre des cours :

- Penser à s'appuyer sur les acquis des élèves et, pour cela, prévoir un temps de diagnostic qui permettra d'adapter les parcours.
- Mettre en œuvre une diversification effective des situations d'enseignement, dans lesquelles le travail collaboratif occupe une place particulière. L'activité des élèves, qui n'est pas une fin en soi, peut revêtir des formes multiples, de l'écoute active du professeur (temps d'explicitation, de récit, de contextualisation...) à la plus grande autonomie dans la détermination des moyens et des productions en rapport avec les objectifs du cours.
- Prévoir dans la séquence des temps de consolidation des apprentissages, qui peuvent prendre la forme soit d'un accompagnement pour les élèves les moins à l'aise, soit d'un approfondissement pour ceux qui maîtrisent le mieux le cours.

- Varier les rythmes et les registres d'apprentissage dans le cadre de la séquence et des séances mises en œuvre, à partir d'un scénario didactique et pédagogique qui procède de choix clairs et assumés en fonction des compétences visées. C'est dans l'alternance entre ces modalités d'enseignement que se construira la réussite des élèves.
- Concevoir l'évaluation (qui n'est pas nécessairement chiffrée, ni identique pour tous au même moment) comme une modalité d'apprentissage, dans toutes ses dimensions (diagnostique, formative, sommative, etc.).

En collège, depuis la rentrée 2018, sont entrés en vigueur des programmes d'EMC clarifiés et précisés, structurés par cycles et organisés autour des quatre dimensions définies dans les programmes de 2015 : culture de la sensibilité, culture de la règle du droit, culture du jugement, culture de l'engagement. Pour chacune de ces quatre cultures, sont définies des compétences communes à tous les cycles qui doivent néanmoins faire l'objet d'un travail d'appropriation différent pour chaque cycle, en lien avec les connaissances et les objets d'enseignement définis.

Ces quatre cultures visent à l'acquisition de trois principes définis comme étant les finalités de l'EMC : respecter autrui, acquérir et partager les valeurs de la République, construire une culture civique.

L'EMC dispose d'un horaire dédié. Ce n'est donc pas une variable d'ajustement.

L'exercice d'EMC au DNB ne change pas. Nous vous rappelons que la troisième partie de l'épreuve «Mobiliser les compétences de l'EMC» portera bien sur **l'intégralité du programme d'EMC de cycle 4**.

Dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique, sont parus de nouveaux programmes d'enseignement moral et civique (EMC) entrés en vigueur en seconde et en première à la rentrée 2019 et qui entreront en vigueur en terminale à la rentrée 2020.

Structurés autour de trois thèmes, **ces programmes veillent à préserver un équilibre entre la transmission d'éléments de culture politique et l'échange afin de favoriser l'engagement des élèves à travers la production d'un travail personnel de l'élève incarnée par le projet de l'année.** C'est par ce travail personnel que les élèves pourront travailler notamment l'argumentation et le traitement des sources.

L'enseignement d'EMC en lycée bénéficie d'un horaire dédié et fait l'objet d'une évaluation propre. En effet, l'article 2 du BOEN n°29 du 19 juillet 2018, qui fixe la liste et le coefficient des épreuves du baccalauréat général en contrôle continu, précise qu'un coefficient 10 est affecté à la moyenne de l'évaluation des résultats de l'élève au cours du cycle terminal pour les enseignements de tronc commun parmi lesquels figure l'EMC qui compte donc à poids égal.

Les programmes d'EMC en seconde générale et technologique et en première des voies générale et technologique sont définis par arrêté du 17-1-2019 publié au BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019 :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/90/0/spe572_annexe1_1062900.pdf

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/84/8/spe572_annexe2_22-1_1063848.pdf

Le programme d'EMC en terminale des voies générale et technologique est défini par arrêté du 19-7-2019 publié au BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019 :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/89/7/spe244_annexe_1158897.pdf

FORMATION, ACCOMPAGNEMENT ET PPCR

Dans le cadre du Plan académique de formation, dont les inscriptions seront closes le 20 septembre, nous prolongerons cette année la réflexion engagée sur la progressivité des apprentissages et l'EMC.

Nous attirons également votre attention sur les trois journées académiques proposées sous le format de conférences, sans prise en charge des frais de déplacement : si certains d'entre vous ne s'y sont pas inscrits mais sont néanmoins intéressés, il vous sera toujours possible d'y assister, sans convocation de la DAFPEN, avec l'autorisation de votre chef d'établissement.

Concernant les deux journées organisées en lien avec le Mémorial de la Shoah, l'une se tiendra à Rennes (sur le même thème que celle prévue l'an dernier, annulée pour cause de mouvements lycéens) et l'autre (sur le thème : «Enseigner l'histoire des génocides du XXe siècle») se tiendra dans le Finistère (à Brest ou à Quimper).

Enfin, concernant les groupes de secteur, les demandes d'ouverture ont été formulées jusqu'au 13 septembre et l'inscription des professeurs se fera du 3 au 12 octobre, via le chef d'établissement. Nous vous invitons à mettre à profit ces temps de mutualisation entre pairs de pratiques professionnelles, d'expérimentations et d'expériences.

Concernant le lycée général et technologique, les supports et documents utilisés lors des formations académiques réalisées durant les mois de mai et de juin derniers sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.toutatice.fr/portail/share/gSHD2D>

Les premières fiches ressources des programmes de lycée ont également été publiées :

Page centrale :

<https://eduscol.education.fr/pid39038/programmes-et-ressources-voies-generale-et-technologique.html>

Seconde et Première HG :

<https://eduscol.education.fr/cid144146/histoire-geographie-bac-2021.html>

1^{ère} HGGSP :

<https://eduscol.education.fr/cid144167/hggsp-bac-2021.html>

Nous vous rappelons enfin la parution du dernier numéro de la Revue académique d'histoire-géographie *Cabotage*, qui traite principalement de l'enseignement de nos disciplines en collège, mais dont les propositions peuvent être adaptées pour le lycée général et technologique.

<http://www.toutatice.fr/portail/share/mDBrHk>

Depuis la rentrée 2017, les modalités d'évaluation et d'accompagnement des enseignants s'inscrivent dans le cadre d'un Parcours professionnel, carrières et rémunérations. Celui-ci prévoit un accompagnement des professeurs tout au long de leur parcours professionnel et des rendez-vous de carrière, moments privilégiés pour porter un regard sur une période professionnelle donnée et tracer des perspectives d'évolution professionnelle.

Pour les professeurs éligibles (qui sont informés l'année précédente), le rendez-vous de carrière se décline de la manière suivante :

- une inspection en situation professionnelle conduite par l'inspecteur
- un entretien avec l'inspecteur,
- un entretien avec le chef d'établissement

Afin de faire de ce moment un véritable temps d'échanges, il est souhaitable de préparer en amont le rendez-vous de carrière, tant l'inspection que le ou les entretien(s) qui la suivent. Pour cela, outre le fait de vous référer au guide du rendez-vous de carrière, nous vous recommandons de compléter votre CV sur I.PROF (ou I.Professionnel si vous relevez de l'enseignement privé) et de produire tout document que vous jugerez utile pour illustrer vos pratiques, y compris lors des années antérieures.

Le guide du rendez-vous de carrière comprend un document d'aide à la préparation du rendez-vous de carrière intitulé « Document de référence de l'entretien » dont les items servent de support au déroulement du ou des entretiens. Il relève de votre choix de transmettre ou non ce document de référence de l'entretien complété aux évaluateurs concernés, de préférence en amont de l'entretien.

Lors de nos passages en établissement à l'occasion des rendez-vous de carrière, nous organiserons dans la mesure du possible une réunion de l'équipe pédagogique. Nous vous solliciterons pour nous adresser en amont les points que vous souhaitez voir aborder.

Enfin, nous vous rappelons que, dans le cadre de l'accompagnement individuel et collectif des enseignants, il vous est toujours possible de solliciter une visite d'observation en classe afin d'échanger sur vos pratiques.

L'ÉVALUATION ET LES EXAMENS

→ **Diplôme national du Brevet (DNB)**

	Moyenne académique (épreuve HG – EMC)
2015	12,93/20
2016	12,98/20
2017	10,90/20
2018	11,87/20
2019	11,17/20

→ Le baccalauréat

Résultats de la session 2019 du baccalauréat		
- Moyennes académiques aux épreuves écrites :		
ES : 11,44 2018 : 11,43 2017 : 11,38 2016 : 11,92	L : 10,99 2018 : 10,62 2017 : 10,29 2016 : 11,15	S : 12,10 2018 : 11,64 2017 : 12,23 2016 : 12,18
STMG : 11,76 2018 : 12,26 2017 : 12,34 2016 : 12,85	ST2S : 11,13 2018 : 12,35 2017 : 12,46 2016 : 11,70	
- Moyennes académiques aux épreuves orales anticipées (BAC 2019 mais EA en juin 2018):		
STL : 13,23	STD2A : 15,58	STI2D : 12,62
- Moyennes académiques aux épreuves orales anticipées (BAC 2020 mais EA en juin 2019):		
STL : 13,09	STD2A : 16,01	STI2D : 12,83

Nous vous rappelons que tout professeur a vocation à participer à un jury d'examen ou de concours, quel que soit le niveau de classe dont il a la responsabilité durant l'année. Réglementairement, cette mission est prioritaire sur toute autre. Nous vous remercions donc de ne pas prendre d'autres engagements à partir de début juin (organisation de voyages pour les élèves par exemple, y compris en sections européennes).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 30^e festival international de géographie de Saint-Dié-des-Vosges se tiendra cette année du vendredi 4 au dimanche 6 octobre et aura pour thème : "Migrations"

<http://www.fig.saint-die-des-vosges.fr/>

Les 22^e Rendez-vous de l'Histoire de Blois se dérouleront du jeudi 10 au samedi 12 octobre avec pour thématique cette année : "L'Italie". Le journal de l'ensemble de la programmation est désormais téléchargeable sur le site du festival.

<http://www.rdv-histoire.com/>

Le concours national de la Résistance et de la Déportation

Le thème du concours national de la Résistance et de la Déportation est cette année : " 1940. Entrer en résistance. Comprendre, refuser, résister "

<http://eduscol.education.fr/c45607>

Nous utilisons **la liste de diffusion académique** pour vous transmettre des informations liées à nos disciplines. Dans le cadre professionnel, nous n'utilisons que les boîtes électroniques académiques (prénom.nom@ac-rennes.fr) que nous vous remercions de consulter régulièrement afin de vous tenir informés.

Vous pouvez toujours nous contacter en cas de besoin (nos coordonnées sont indiquées en colonne de gauche sur ce courrier).

En vous remerciant pour votre investissement de tous les jours, nous vous souhaitons une excellente année scolaire.